

Groupe scolaire Prévert/Desnos  
Boulevard François Mitterrand  
56270 - PLOEMEUR  
tél. : 02.97.86.38.89  
Mél : [ec.0560354f@ac-rennes.fr](mailto:ec.0560354f@ac-rennes.fr)  
[prevertdesnos.toutemonecole.com](http://prevertdesnos.toutemonecole.com)

## Conseil d'école du 23 février 2016

### COMPTE RENDU DE REUNION

Le 23 février 2016, les membres du conseil d'école du groupe scolaire Prévert/Desnos se sont réunis dans les locaux de cet établissement, à 18 heures. Étaient présents,

Les enseignants :

Mmes Morvan, Trémoulet, Niclot, Guérin, Airault, Thalamy, Daunas, M. Richard et M. Méneur, directeur.

Les représentants des parents d'élèves :

Mmes Bilger, Monfort, Le Gouil, Barbier, Cecchelli, Le Borgne, Daniel et Gicquel.

Représentant l'IME de Kerdiret : Mme Jégo (éducatrice spécialisée)

Représentant la mairie : Mme Boleïs, adjointe au maire chargée de l'Education

Absences excusées : Mme Allain, enseignante, Mme Arnaud et M. Nexer parents d'élèves.

#### 1) La lecture du précédent compte rendu (3 novembre 2015) :

Mme Boleïs a annoncé que la réfection de la totalité de la toiture de l'école Desnos serait réalisée pendant les vacances d'été.

#### 2) La rentrée de septembre 2016 :

Les mesures de carte scolaire annoncées par l'administration pour la rentrée 2016 prévoient les fermetures des écoles maternelles Gauguin et René-Guy Cadou. Cela a pour conséquence l'ouverture d'une 9ème classe au groupe scolaire Prévert/Desnos. De plus, l'augmentation constante des effectifs en filière bilingue ont conduit à l'ouverture d'un poste partiel (0,71), ce qui correspond aux matinées d'enseignement. Enfin, la décharge de direction sera portée à 0,50 contre 0,29 actuellement.

Précisons également à ce sujet que la direction ne dispose plus d'une EVS depuis la

rentrée de septembre.

En réponse à une question d'un parent concernant le positionnement des 7 élèves de CP de la filière bilingue l'année prochaine, il est vraisemblable que ces derniers soient scolarisés encore une année à l'école Desnos mais cette décision ne sera prise en conseil des maîtres qu'au mois de juin.

### **3) Le transfert des GS de la classe de PS/GS vers la classe de CP :**

Initialement, le conseil des maîtres avait prévu de transférer les 5 élèves de GS de la classe de Mme Thalamy dès qu'un seuil de 34 aurait été atteint dans cette classe. Cette décision avait été prise pour faciliter l'accueil des élèves de PS à partir du mois de janvier. Michèle Loudière, conseillère pédagogique, avait récemment suggéré que ces élèves ne soient présents qu'une partie de la journée dans la classe de CP de Mme Trémoulet, c'est-à-dire de 10h40 à midi. Ce compromis a été entériné par le conseil des maîtres en date du 12 janvier dernier. Il faut préciser de plus que la mairie a répondu favorablement à la demande d'ATSEM. C'est Mme Coriton qui travaille déjà à l'école Desnos qui assure cette tâche. Sur le temps scolaire, elle est accompagnée d'un enseignant pour le déplacement des élèves de Desnos à Prévert. A midi, elle raccompagne seule les enfants qui mangent à la cantine de l'école Desnos.

### **4) Le travail du conseil des maîtres sur le « Harcèlement à l'école »:**

M. Méneur a rappelé que la Ministre de l'Education Nationale a lancé depuis quelques mois une campagne de sensibilisation sur la question du harcèlement.

Les enseignants du cycle 3, dans un premier temps, et le conseil des maîtres ont entamé une réflexion en s'appuyant notamment sur les documents proposés par le ministère. C'est ainsi que deux documents concernant les élèves de cycle 3 seront exploités : « Je suis victime » et « Je suis témoin ».

Un troisième concernera les parents, il est en cours de rédaction. Il sera proposé au prochain conseil des maîtres et s'intitulera « Mon enfant est victime »

### **5) Les délais de prévenance lors d'un mouvement de grève :**

Ce point concerne plus précisément la dernière grève des employés municipaux, le mardi 26 janvier. La cantine n'a pas pu être assurée ce jour-là.

Mme Le Gouil déplore le fait que les familles n'aient pas pu être prévenues suffisamment tôt. L'annonce ne leur est parvenue que la veille au soir.

L'information n'a été transmise à M. Méneur que le vendredi précédent, vers 15h45. Elle se présentait sous la forme d'une affiche qui a été aussitôt placée sur le panneau d'affichage de l'école Prévert.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent être prévenus plus tôt à l'avenir.

## 6) Le remplacement de Mme Le Gal durant son congé de maternité :

Aucune information n'était parvenue à l'école le lundi 22 février, jour de la reprise des cours, M. Méneur a constaté à midi, la présence de M. Steven Largouët pour ce remplacement en classe bilingue. Ce dernier a expliqué qu'il maîtrisait la langue bretonne mais qu'il n'avait pas l'habilitation. Il a également précisé que sa référente à l'inspection académique de Vannes lui avait fixé l'échéance du 22 mars. Cette date correspondrait avec la fin d'un congé de maternité d'une remplaçante habilitée. Les membres du conseil d'école souhaitent que M. Largouët puisse rester jusqu'à la fin de l'année scolaire pour éviter que les élèves soient obligés de s'adapter à une autre personne.

## 7) Questions diverses :

- Nous constatons depuis lundi matin 22 février l'absence de la personne chargée de la sécurité au niveau de la traversée du boulevard François Mitterrand. Mme Boleïs s'en est étonnée et en a pris note car elle ne s'explique pas son absence.

Ce sujet toujours sensible a une fois de plus été développé car le jour même, à midi, un parent d'élève qui était sur le trottoir avec son jeune enfant dans une poussette a eu une forte émotion. Il en a parlé à Mme Trémoulet qui s'est présentée avec ses élèves quelques instants plus tard au niveau du second portail. Ce monsieur a constaté la vitesse excessive d'une voiture qui a heurté le rétroviseur du véhicule de l'IME, garé à proximité. Des bris de verre ont d'ailleurs été trouvés au sol mais ils n'appartiennent pas au véhicule de l'IME.

Mme Barbier a fait remarquer que le ralentisseur placé devant le passage piétons n'a aucun effet sur sa voiture qui est relativement large. C'est la raison pour laquelle les membres du conseil d'école souhaitent que le même type de ralentisseur que celui qui se trouve, un peu plus loin, sur le même boulevard, au niveau du chemin de la Mer, soit installé devant l'école car il occupe la totalité de la largeur de la chaussée.

- La demande d'une seconde place de stationnement réservée aux taxis qui déposent les élèves de la classe de CM3 est renouvelée (cf. compte rendu du conseil d'école du 13/03/2015)

- A la rentrée de septembre, les mêmes horaires seront reconduits pour les TAP, par contre, ils se dérouleront les mardis et les vendredis. Enfin, il n'y aura pas de garderie en parallèle avec les TAP avant l'année prochaine, dans le meilleur des cas selon Mme Boleïs.

A Ploemeur le 3 mars 2016

Le directeur

